

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour la Haye . . . 4,75 — Payable

la province . . . 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes de 1.50 timbre

compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, *Synt*, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire et chez les Héritiers Doornik, libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, SAMEDI 20 JANVIER.

## Revue Politique.

La liste des trois candidats pour la vice-présidence de la république française, a été présentée avant-hier à l'assemblée nationale par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur. Ce sont M. Boulay de la Meurthe, Baraguay d'Hilliers et Vivien. Le nom du général Baraguay d'Hilliers a provoqué une explosion de bravoure de la majorité; cette sorte de protestation a été si franchement exprimée que le président, M. Marrast, a rappelé l'assemblée au respect des convenances et de la constitution. On sait que le général Baraguay d'Hilliers est le président de la réunion de la rue de Poitiers, la seule qui ait appuyé la candidature de Louis-Napoléon. Les membres de la majorité, qui se sont compromis par leur vote, ne peuvent pas se dispenser de s'expliquer sur ce point. M. Vivien, qui a été nommé, voudrait, par ses efforts, imposer au gouvernement leurs hommes et leurs idées, et ils s'efforcent d'écarter tous ceux qui ne marchent point dans leur sens.

Des trois candidats proposés, M. Vivien est d'avance, dit-on, le vice-président désigné. En le proposant, le gouvernement a prouvé qu'il s'attache, avant tout, à mettre en relief les hommes d'une loyauté et d'une capacité éprouvées.

La fonction principale du vice-président de la république consiste à diriger les travaux du conseil d'Etat. Personne n'y est plus apte que l'ancien président du comité de législation. La constitution républicaine de la France ne donne point, comme celle des Etats-Unis, un pouvoir considérable au vice-président; celui-ci en cas de retraite ou de mort du président, n'est pas chargé de le remplacer pour le temps qui reste à courir dans la durée de cette première magistrature de l'Etat. Il est simplement appelé à un interim fort court, jusqu'au moment où les électeurs, immédiatement convoqués, auront fait choix d'un président nouveau. En outre, il lui est interdit de se mettre sur les rangs pour la présidence.

On comprend que dans ces conditions, les hommes politiques les plus influents aient reculé un honneur qui va mieux à une nature calme et digne comme celle de M. Vivien. C'est lui qui sera choisi, assure-t-on, malgré l'intrigue que nous en ce moment le Palais-National avec la Montagne, afin de faire prévaloir la candidature de M. Boulay de la Meurthe, qui, quoique indiqué premier sur la liste, n'est pas le premier candidat du gouvernement. M. Léon Faucher a seulement désigné les candidats alphabétiquement, au lieu de lire ces noms à l'assemblée dans l'ordre de l'importance hiérarchique que donnaient aux candidats.

On comprend que dans ces conditions, les hommes politiques les plus influents aient reculé un honneur qui va mieux à une nature calme et digne comme celle de M. Vivien. C'est lui qui sera choisi, assure-t-on, malgré l'intrigue que nous en ce moment le Palais-National avec la Montagne, afin de faire prévaloir la candidature de M. Boulay de la Meurthe, qui, quoique indiqué premier sur la liste, n'est pas le premier candidat du gouvernement. M. Léon Faucher a seulement désigné les candidats alphabétiquement, au lieu de lire ces noms à l'assemblée dans l'ordre de l'importance hiérarchique que donnaient aux candidats.

Le pays répondra à cet imprudent défi par une avalanche de pétitions: on parle dans le département de la Somme d'une pétition qui réunirait à elle seule plus de 80,000 signatures.

Le gouvernement, il faut l'espérer, saura faire tête à l'orage; il répond à une grande lutte; mais si le ministère, soit la commission avec énergie, il en sortira victorieux et avec honneur.

La séance d'avant-hier de l'assemblée nationale de France, M. Flaudin a présenté le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de gouvernement, tendante à faire déclarer l'urgence pour le projet de loi dont l'objet est de renvoyer devant la Haute-Cour de justice, siégeant à Bourges, les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai. A l'unanimité, la commission a conclu à l'urgence et a demandé la discussion pour samedi prochain. Ces conclusions ont été adoptées.

La question extérieure reste dans l'obscurité la plus complète. Non que les intentions du gouvernement français, mais que les dispositions des grandes puissances. Le gouvernement français n'a rien de plus pacifique sans doute que l'était celui de Louis-Napoléon, mais il n'est pas naturel, et l'on commence à en acquiescer, que le gouvernement français ait, en ce moment, des prétentions sur les provinces de la Belgique, de la Hollande et de la Prusse, s'il n'est pas survenu des difficultés ou des objections sur lesquelles on se débattrait, dit-on, en ce moment.

Les journaux allemands nous apportent peu de nouvelles nouvelles. La discussion ouverte sur le chapitre relatif au régime de l'empire, a continué, dans la séance du 16, à l'assemblée nationale de Francfort. Nous en publions le compte rendu plus loin. Les lecteurs y verront que l'accord n'a pas été plus grand que dans la première séance que dans la première.

A l'occasion de l'anniversaire du jour de naissance de S. M. la Reine, il a été distribué à Schéveningue par Mme Maas, directrice de l'école de travail pour les enfants de parents pauvres, établie aux frais de S. M., un grand nombre de vêtements, de chaussures et de combustibles aux pauvres de ce village.

Le Roi a accordé un don de 500, et S. A. R. Madame la Princesse Albert de Prusse un don de 100 à la commission chargée de procurer du travail aux ouvriers sans occupation pendant la saison d'hiver. Cette commission fait labourer les terres aux environs de Schéveningue.

Sur leur côté, l'autorité communale, a également un grand nombre de pères de famille sans ouvrage. Cette augmentation de dépenses a mis le conseil de la ville de La Haye dans la nécessité de demander l'autorisation au Roi de faire prélever une contribution sur la valeur locative des propriétés.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au grand concert, ou pour mieux nous exprimer le festival organisé au profit des pauvres de La Haye par la Liedertafel *Cecilia*, avec le concours des Liedertafels de Delft, Rotterdam et Schiedam, et avec l'assistance musicale du corps des grenadiers et qui a lieu mardi prochain à 8 heures, à l'Allegria, réunit toutes les sympathies du public et reçoit avec l'accueil favorable que méritait la mise à exécution de cette œuvre charitable si salutaire dans les circonstances actuelles. Tout programme est préparé délicieusement dont la jouissance sera d'autant plus pure qu'elle sera précédée de la satisfaction d'avoir accompli une œuvre de bienfaisance.

La salle de concert sera décorée avec les dessins des artistes peintres qui font partie de la Liedertafel *Cecilia*, et les membres de ces quatre sociétés de chant seront revêtus de leurs uniformes et accompagnés de leurs bannières, suivant le cérémonial observé au dernier festival d'Arnhem.

Les listes de souscriptions honorées des signatures de tous les membres de la Famille Royale, et déjà couvertes de noms considérables de souscripteurs, ont été publiées dans le *Moniteur belge*. Les personnes qui ne se seraient pas encore fait inscrire, à faire retirer leurs places avant le terme fixé, afin qu'elles n'aient pas à éprouver de désappointement. Nous publions plus loin le programme de ce festival. (Voir aux annonces).

## Finances de Belgique.

Le *Moniteur belge* publie le relevé comparatif des recettes de l'année 1848 avec celles de l'année 1847 pour les produits indirects en Belgique. Voici ce relevé :

NATURE DES IMPOTS.	MONTANT DES RECETTES	
	de l'année 1848.	de l'année 1847.
Droits de donanes.	9,563,808	10,008,419
le sel.	4,850,257	4,604,616
les vins étrangers.	1,923,214	2,339,554
les eaux-de-vie étrangères.	227,314	202,629
indigènes.	3,842,013	2,870,110
les bières et les vinaigres.	6,126,121	5,316,032
le sucre.	3,076,480	1,414,239
les timbres de quittances.	5,089	4,544
de permis en circulation.	915	36
Droits de garantie des matières d'or et d'argent.	97,454	127,562
Recettes diverses.	12,409	22,925
Administration de l'enregistrement.		
Enregistrement.	9,086,557	10,694,661
Greffes.	302,327	307,388
Hypothèques.	1,436,999	1,735,467
Successions.	5,735,898	6,028,435
Timbre.	2,835,438	3,061,003
Amenues.	136,908	226,063
Produits des canaux et rivières.	2,830,533	3,504,393
des barrières.	1,837,232	1,890,240
Ministère des travaux publics.		
du chemin de fer.	12,045,045	14,838,538
	68,709,176	73,515,017

Il résulte de ce relevé comparé que les recettes des produits ont offert, en 1848, une diminution de fr. 4,305,840-78.

Voici les principaux articles sur lesquels il y a eu diminution de recettes :

Droits de donanes,	fr. 1,344,311	00
» d'accises sur les vins étrangers,	416,340	05
Enregistrement,	1,608,106	93
Produits des canaux et rivières,	613,868	38
» des postes,	361,868	11
» du chemin de fer,	2,594,653	86

Il y a eu augmentation sur un certain nombre d'articles. Cette augmentation porte exclusivement sur les droits d'accise, qui tous, à l'exception de l'accise sur les vins étrangers, ont donné une plus value. Voici le détail :

Droits sur le sel, (augmentation),	fr. 225,540	72
» sur les eaux-de-vie indigènes,	471,903	11
» sur les eaux-de-vie étrangères,	24,685	00
» sur les bières et vinaigres,	810,089	44
» sur le sucre,	1,662,190	25

## Situation financière de la France.

La situation financière s'aggrave de plus en plus en France, chaque jour le déficit se grossit. Il ne s'agit plus de trouver 140 millions, comme au temps de M. Necker, pour éviter la banqueroute; il s'agit de trouver 706 millions et au-delà.

Voici quelles sont, d'après M. Passy, les prévisions du budget de 1849 :

RECETTES.	
Contributions directes ordinaires,	fr. 426,040,014
Impôts et revenus indirects,	749,035,000
Domaines et forêts,	38,311,396
Produits accidentels ou extraordinaires,	91,231,231
Fonds d'amortissement,	186,834,368
	1,489,508,009
D'où il faut déduire 43 millions sur l'impôt du sel,	43,000,000
	1,446,508,009

Voici maintenant les prévisions du budget des dépenses :

Dettes publiques,	fr. 455,396,736
Remboursements aux caisses d'épargne,	38,000,000
Dotations,	7,858,770
Guerre et marine,	136,243,460
Travaux publics,	193,809,390
Dépenses administratives des ministères,	265,821,066
Frais de régie et de perception,	156,822,509
Régulation, non-valeurs et primes,	73,496,340
	1,677,451,361

Dans ces chiffres ne sont pas compris les crédits supplémentaires. Or, comme le fait remarquer M. de Gasparin dans un travail que publie le *Courrier de Gand*, ces crédits sont élevés en moyenne à 55 millions en dix-neuf années (de 1829 à 1848). En supposant, chose assez peu probable, qu'ils ne dé-

passent pas ce chiffre en 1849, le budget des dépenses serait porté à

Recettes,	1,735 millions.
	1,395
Déficit de 1849,	340 millions
A ce déficit de l'année 1849, il faut ajouter les découverts de 1848.	315 millions.
Plus, un fonds de roulement,	60
au moins,	375 millions.
Soit, en totalité,	715 millions.

Déficit de 1849, 340 millions, 1848, 375

715 millions.

Pour combler, on compte d'abord sur la dette flottante.

La dette flottante se compose de :

105 millions, versements des communes et des établissements publics.	
30 id. de la caisse des dépôts et consignations.	
17 id. de la caisse d'épargne.	
18 Avances des receveurs-généraux.	
50 Versements des divers correspondants du trésor.	
15 Bons du trésor à divers.	
100 Avances de la banque de France.	

Total, 335 millions, accusés par M. Trouvé-Chauvel.

Qu'on ajoute à cette somme une nouvelle avance de 100 millions qui sera, dit-on, demandée à la banque de France, et on aura une somme de 435 millions pour subvenir à un déficit de 715 millions. Restent 280 millions à trouver.

Dans ces calculs, les prévisions du budget de recettes, se trouvent portées au plus haut; il y aura certainement à en déduire quelque chose, et ce n'en rien exagérer que de porter le déficit définitif à plus de 300 millions.

On ignore encore à quels procédés le gouvernement français aura recours pour faire face à ce découvert menaçant. On sait seulement que M. Passy ne compte pas sur les nouveaux impôts, et qu'il est notoirement hostile à l'impôt du revenu.

Nous recevons, dit la *Presse*, la note suivante de l'auteur des *Communications* sur les affaires d'Italie :

« Puisque le *Moniteur* a jugé nécessaire de rectifier les bruits que le *Journal des Débats* avait mis en circulation sur la portée de la mission du général Pelet à Turin, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques renseignements sur le motif qui a engagé le gouvernement actuel à choisir précisément le général Pelet pour cette mission diplomatique.

« On se rappelle que le cabinet sarde avait, à plusieurs reprises, témoigné au gouvernement français le désir de pouvoir placer un de nos généraux les plus distingués à la tête de l'armée piémontaise. Ce fut d'abord le maréchal Bugeaud qui fut nommé à cet effet. Mais le cabinet sarde ayant plus tard changé d'avis, le général Pelet fut chargé de nous demander, plus tard, le commandement de l'armée piémontaise.

« Cela se passait sous l'administration du général Cavaignac, qui n'accorda pas plus le général Bedeau au comte Martini, qu'il n'avait accordé M. Bugeaud au marquis Ricci. Cependant le gouvernement sarde ne cessant pas de représenter au général Cavaignac que pour réorganiser l'armée piémontaise, après la malheureuse campagne en Lombardie, il lui fallait absolument un général expérimenté, le général Cavaignac consentit à céder au vicomte Albert un de nos officiers supérieurs qui, recommandé par ses nombreuses services, n'était pas cependant compris dans l'armée active.

« Le général Cavaignac ne voulait pas s'attirer le reproche de commettre un acte d'intervention indirecte, en laissant placer à la tête des troupes piémontaises un général sortant du service actif de notre armée, pendant la durée de la médiation pacifique. Le général Pelet, directeur du dépôt des cartes, au ministère de la guerre, fut désigné par le général Cavaignac pour aider par ses conseils la réorganisation de l'armée sarde. Charles-Albert trouva que le nom du général Pelet était trop peu connu en Italie, et déclina l'offre faite par le général Cavaignac.

« Aussitôt que Louis-Napoléon-Bonaparte fut élu président de la république, le vicomte Martini vint lui offrir les félicitations du roi Charles-Albert, et en même temps réitérer la demande qui était restée sans succès sous le gouvernement du général Cavaignac. Dans les pourparlers qui furent essayés sous le nouveau gouvernement, le comte Martini ayant invoqué la promesse faite par le général Cavaignac d'accorder au général Pelet la permission de se rendre à Turin pour aider de ses conseils le cabinet sarde à réorganiser l'armée, Louis-Napoléon, pour respecter la parole donnée au nom de la France, consentit à envoyer le général Pelet.

« Cependant, pour ne pas donner lieu à des interprétations ou à des espérances mal fondées, Louis-Napoléon mit pour condition que le général Pelet serait revêtu d'un caractère diplomatique, afin que personne ne fût autorisé à croire que le gouvernement français laissait entrer un de ses généraux, même temporairement, au service d'une puissance étrangère. La nature essentielle du caractère diplomatique est précisément de constater l'indépendance nationale du titulaire.

« Ces détails nous paraissent bons à rapporter dans un moment où les journaux de Turin nous donnent comme positive la nouvelle que le général Lamoricière et autres officiers d'état-major de France, vont entrer au service de Charles-Albert. Une grande nation comme la France ne peut permettre que ce qu'elle veut et peut tenir. Nous nous ferons un devoir constant de dire la vérité aux Italiens, afin que les illusions dont leurs amis peu sincères les bercent, ne se transforment pas ensuite en accusations injustes contre notre gouvernement, à qui l'on fait promettre des choses auxquelles il ne songe guère. »

La discussion sur le chapitre relatif au chef de l'empire suggère au *Journal de Francfort* les réflexions suivantes :

« Le débat est jeté ! Cependant nous pensons que le résultat de la séance de l'assemblée nationale du 18 janvier n'est pas tel que le but de l'union qu'on veut gagner préalablement par l'entente avec l'Autriche soit refoulé dans une perspective impossible à atteindre.

« Nous avons toute confiance dans les hommes du pouvoir central, auxquels se rattachent les destinées les plus prochaines de la patrie commune. Il y a parmi eux des noms qui ont donné des preuves d'un coup d'œil sûr, moins sur que pratique, et qui ont su, dans des moments difficiles, braver les écarts des partis et conduire le fragile vaisseau du pouvoir à travers les brisans de l'anarchie et de la réaction.

Il faut avouer que le vote de samedi, qui a donné aux défenseurs du système des négociations avec l'Autriche une majorité de 37 voix sur 485 votants, ne peut pas être regardé comme une preuve concluante pour l'opinion de ceux qui prétendent appuyer sur ce système le nouvel empire à fonder.

Un empire qui ne s'appuie que sur une pareille majorité est, certes, une puissance très douteuse. Si l'on parvenait néanmoins à le fonder solidement, nous serions les premiers à nous féliciter de voir établie ainsi promptement la forme de l'unité. En attendant, nous pensons que l'homme d'état est obligé de songer aux éventualités et de ne pas appuyer exclusivement sa politique sur l'espoir que les deux grandes puissances de l'Allemagne se tendront les mains pour réaliser les vœux et les demandes de ceux qui ne veulent pas courir les chances d'un développement fédéral, mais qui se flattent d'arriver de prime abord au terme de ce développement par une décision parlementaire.

On ne pense maintenant qu'à l'empire. On devrait bien aussi penser un peu, sinon à confédération, du moins au directoire.

Nous ne représentons ni une tendance autrichienne ni une tendance prussienne. Nous ne sommes pas moins Allemand que les défenseurs les plus acharnés de l'unité nationale. Mais c'est précisément pour cela que nous demandons qu'on pare aux éventualités, et dans le cas où elles se présentent comme une nécessité, qu'on les subordonne à l'esprit qui a fait naître les événements du mois de mars et auquel nous devons ces acquisitions qu'il faut mettre à l'abri de toute tentative.

Bref, nous ne voudrions pas qu'on nous imposât tôt ou tard avec la forme nouvelle les institutions de la forme ancienne. On se borne pour le moment à effrayer les princes et les peuples. On prétend que l'existence des petits États allemands dépend de l'établissement de l'empire. On prétend que si l'on ne parvient pas à le créer, la révolution se reproduira sous peure et sous de déplorables perspectives.

Nous ne voulons pas contredire ce langage, et nous désirons de tout notre cœur que les puissances non seulement, mais les peuples aussi adhèrent à ce point de vue et qu'ils s'entendent pour fonder l'avenir de l'Allemagne sur l'enthousiasme et par des sacrifices réciproques. Nous ne refusons pas absolument l'empire. Nous le préférons même à la confédération, s'il se fonde sur le besoin et la véritable volonté des peuples. Mais nous ne croyons pas qu'il surgira d'une discussion parlementaire, attendu que l'histoire d'Allemagne répugne jusqu'à l'époque la plus récente à cette forme gouvernementale.

Nous le répétons, nous désirons que les princes et les peuples soient parfaitement d'accord avec la majorité des 37 à l'église de St-Paul. Cependant, supposons que l'idée de l'empire ne soit adoptée ni par l'Autriche ni par la Prusse, que fera-t-on alors?

Il paraît assez naturel qu'il faudrait dans ce cas revenir non à la révolution, mais chercher une autre base pour l'unité.

Revenir à la révolution est chose impossible pour le moment et impossible surtout pour cette majorité qui a vaincu l'anarchie, inséparable de chaque révolution qui éclatera dans notre époque.

Chercher une autre base pour l'unité nous paraît le seul expédient pour échapper à la réaction qui lève la tête dès que le progrès ne s'appuie pas sur une saine politique.

Si l'on ne parvenait pas à établir l'empire; si les préjugés repoussaient le système de la confédération; si même l'idée du directoire ne venait pas en aide à l'unité allemande, il ne faudrait pas s'étonner de voir le champ ouvert à tous les efforts et à toutes les tendances dirigées contre le principe proclamé en mars dernier.

On lit dans le Times du 16 janvier :

« Les résultats de la campagne de Hongrie se feront bien moins sentir dans les relations de l'Autriche avec la Hongrie que dans l'attitude que l'empire pourra prendre vis-à-vis du reste de l'Allemagne. Pendant plusieurs mois la Diète de Francfort, qui s'intitule premier pouvoir germanique, a simplement considéré l'Autriche comme une des parties représentées dans l'assemblée nationale allemande, mais aujourd'hui elle doit s'apercevoir qu'elle a à lutter à une puissance de premier ordre, appuyée sur les traités de 1815, et prête à contester la suprématie à tout autre Etat germanique. »

Les décisions de la majorité de la Diète tendant à réduire l'autorité des Césars autrichiens en faisant entrer leurs Etats allemands dans une ligne fédérale dont le chef serait sans doute un souverain protestant du Nord. La cour de Vienne, loin de se soumettre à de pareilles prétentions, les regarderait comme une véritable déclaration de guerre si l'on tentait de les réaliser. Les notes échangées depuis quelque temps entre le ministre autrichien et M. de Gubern, ministre du pouvoir central, quoique rédigées avec une apparence courtoise, laissent apercevoir les germes d'un conflit sérieux; et si même le roi de Prusse se proclamait ouvertement chef suprême de l'Allemagne sans l'assentiment de l'Autriche, nous sommes certains que non-seulement la ligue allemande, mais encore la paix seraient gravement compromises; car les deux mois qui viennent de s'écouler ont prouvé que la maison impériale de Hapsbourg pouvait défendre ses droits partout où ils seraient menacés, soit chez elle, soit au dehors. »

L'exécution d'une entreprise gigantesque est en question en ce moment. C'est d'arriver la mer Baltique et la mer du Nord, de Kiel à l'embouchure de l'Elbe. Sans cette communication entre les deux mers, indépendante des ports au portoir des étrangers, le Sud et les deux Bels, la puissance maritime de l'Allemagne ne peut prospérer, comme elle le doit. Le pouvoir central a envoyé sur les lieux, il y a quelques mois, pour y prendre des informations exactes, le capitaine Moring, député à l'assemblée nationale, lequel s'est acquitté de sa mission avec zèle et habileté. Il propose que la ligne de communication aille de Kiel, par des meilleurs ports de l'Europe, sinon du monde, à Brunshutzel, à l'embouchure septentrionale de l'Elbe, et d'un autre côté à Cuxhaven, à l'embouchure méridionale, et que cette liaison soit tracée par un canal, sans écluses et tout simple, qui ne passe qu'à travers le sol allemand, et soit protégé contre toute attaque par la ligne de l'Eider et l'ancien canal.

L'examen préparatoire a donné pour résultat que le terrain présenterait peu d'obstacles dans un pays plat, et qui n'est nulle part fort élevé au-dessus du niveau de la mer. La proposition de faire entreprendre ces travaux par les troupes impériales qui se réuniront probablement en grand nombre au printemps dans les dépôts, se recommande extrêmement. Kiel est un port très remarquable, l'Allemagne y ayant une embouchure, sera alors à cheval sur l'Elbe, et l'on pourra construire à Cuxhaven un très beau port militaire, en y employant 5 millions de thalers, et l'Allemagne pourra disposer en tout temps d'une puissance considérable sur la mer du Nord et la Baltique. (Corr. allem.)

Nous sommes invités à publier le programme suivant :

EXPOSITION DE TABLEAUX A LA HAYE.

PROGRAMME de l'exposition de tableaux, dessins, gravures, sculptures, plans d'architecture, etc. d'artistes vivants, qui aura lieu à La Haye (royaume des Pays-Bas) en 1849.

La régence de La Haye, ayant arrêté qu'il aurait dans cette ville au mois de mai 1849, une exposition générale d'ouvrages d'artistes vivants, tant étrangers que nationaux, la commission chargée de la direction de ladite exposition a l'honneur de porter la connaissance des sociétés de peinture, de sculpture et des protecteurs des beaux-arts, les dispositions suivantes :

Art. I. L'exposition aura lieu dans le local de l'Académie de peinture sur la Prinsewegraacht, à La Haye.

Art. II. Le salon sera ouvert du 21 mai au 23 juin 1849; toutefois, la commission se réserve la faculté de prolonger ce terme de quelques jours.

Art. III. Les objets d'art destinés à l'exposition, les tableaux, dessins et gravures (convenablement encadrés) devront être expédiés (franc de port), au local susdit, à l'adresse de la commission, du 16 avril jusqu'au 7 mai 1849 à minuit. Après cette époque nul objet, pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce soit, ne sera plus reçu.

(Par cette stipulation, qui sera maintenue rigoureusement, toute condescendance qui a été accordée lors des expositions précédentes, par rapport au terme fatal de l'envoi des objets, vient de cesser.)

Art. IV. On donnera d'avance avis au secrétaire de la commission de l'envoi desdits objets, et ce par lettres affranchies, contenant les noms, prénoms et demeure de l'artiste et de l'expéditeur, ainsi qu'une courte description des objets, et la marque des caisses.

MM. les artistes qui désireraient vendre leurs ouvrages, sont priés de joindre à cette indication la note de leurs prix; et ceux qui préféreraient qu'en cas de Loterie, leurs ouvrages n'en fissent point partie, auront soin d'en faire également mention.

MM. les artistes étrangers sont en outre invités à indiquer soit une maison de commerce ou de commission dans le royaume des Pays-Bas, soit une personne connue et y domiciliée, à laquelle la commission pourra faire le renvoi, des pièces exposées.

Art. V. On n'admettra aucun objet ayant déjà fait partie d'une exposition en cette ville, ni copies à l'huile d'après tableaux, ou dessins d'après des ins.

La commission se réserve le droit d'admettre ou de refuser les objets qui lui seront parvenus. Ceux qu'elle jugera inadmissibles seront renvoyés avant l'ouverture du salon aux adresses indiquées.

Art. VI. Les objets envoyés par d'autres personnes que leurs auteurs mêmes, ne seront admis que sur l'autorisation écrite de ceux-ci.

Art. VII. Tous les objets exposés resteront jusqu'à la clôture définitive de l'exposition sous la garde de la commission, qui en prendra tout le soin possible, sans toutefois se charger à cet égard d'aucune responsabilité. — On ne délivrera aucun tableau avant la clôture de l'exposition.

Art. VIII. La commission donnera immédiatement avis aux artistes de toute vente effectuée; elle ne reconnaîtra aucun marché fait à son insu, relativement aux pièces mises en vente, et elle se réserve en outre la priorité sur toute autre vente faite concurrentement avec elle.

Art. IX. Dans la quinzaine qui suivra la clôture définitive de l'exposition, les objets qui en auront fait partie seront renvoyés franc-de-port à domicile pour les artistes régnicoles; ceux qui sont destinés à l'étranger jouiront de la franchise jusqu'aux adresses indiquées conformément à l'art. IV ci-dessus.

Art. X. La commission ne fera droit aux réclamations à sa charge qu'en tant qu'elles lui seront parvenues dans les trois mois après la clôture définitive de l'exposition.

La commission se flatte que MM. les artistes et protecteurs des beaux-arts, voudront concourir, de leur côté, à assurer la bonne réussite, et à relever le lustre de cette exposition.

La Haye, le 28 décembre 1848.

La commission de la direction de l'exposition :

- G. L. H. HOOFT, Président.
J. M. HARTMAN.
J. C. DE JONOR.
J. Z. MAZEL.
C. A. P. BARON DE SALLÉ.
J. B. WEENINK.
W. D. A. M. BARON VAN DEN BERGHE.
H. P. F. HOOFT, Secrétaire.

Nouvelles d'Allemagne.

VIENNE, 15 JANVIER. — Le ministère de l'intérieur a remis en vigueur l'ordonnance du mois de juillet 1846 contre les catholiques allemands. Cette ordonnance les classe dans la catégorie des sociétés défendues et interdit à chacun d'eux l'entrée en Autriche.

Le ministère autrichien demande à la Saxe l'extradition des écrivains qui, après les journées d'octobre, se sont enfuis de Vienne, à Dresde et à Leipzig.

Le baron Külmer, ministre pour la Croatie, a déclaré qu'il ne souffrira pas la Slowanska-Lipa à Agram.

— Le Lloyd Autrichien, en reproduisant la nouvelle que le 1er paragraphe des droits fondamentaux avait été rejeté à une grande majorité, après l'amendement de M. Ullepitsch, ajoute ce qui suit :

C'est là une nouvelle de la plus haute portée. Ainsi l'harmonie est rétablie entre la majorité de la diète et le ministère; le conflit qui menaçait de surgir entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif a été évité. Pour obtenir cet important résultat, la droite a dû nécessairement se réunir au centre, les députés tchèques, comme nous devions l'attendre de leur intelligence et de leur patriotisme, se sont ralliés sous la bannière de la monarchie constitutionnelle. Nous n'avons pas besoin de nous arrêter plus longtemps au singulier caprice qui a provoqué le vote du 8 janvier, attendu qu'on paraît avoir heureusement évité les graves conséquences dont ce vote nous menaçait.

— Cracovie et la Galicie tout entière sont déclarées en état de siège, et la loi martiale y est proclamée partout. Les uns disent que c'est pour pouvoir expulser plus facilement les réfugiés, les autres parce que le général Bem a fait ou menacé de faire invasion avec les Magyars.

— Dans des cercles bien informés de Vienne, on ne croit pas du tout à un changement de ministère et l'on espère aplanir par la voie dans laquelle M. Ullepitsch est entré, par son amendement, les désaccords entre la couronne et la diète. Cette opinion est aussi partagée par la bourse.

Le commerce de Vienne est extrêmement agité par la question des billets de banque hongrois; le plus grand mal, c'est qu'on ne sait pas encore pour combien il en a été émis.

Les prisonniers de guerre hongrois sont en grande partie dirigés vers l'armée d'Italie; presque tous les jours il en passe des convois de plusieurs centaines; les gamins des rues les honnissent en leur criant d'un air moqueur ces paroles naguères si fatales : « Les Hongrois viennent ! »

— On écrit de Bemberg, 7 janvier :

Une demi-batterie, sous escorte militaire, est partie hier d'ici, se dirigeant vers la frontière de Hongrie; l'autre moitié de cette

batterie était déjà partie avant-hier. Le bruit se répand généralement ici, que le général Bem a l'intention de faire irruption en Galicie avec 30,000 hommes dans les environs de Skole, cercle de Stry, pour insurger cette province.

— La Gazette de Sibérie rapporte les nouvelles suivantes :

« L'armée hongroise a subi une défaite considérable entre Szegedin et Debreczin (désignation fort vague). Un grand nombre de Hongrois ont été faits prisonniers, les autres dispersés. Le bruit de la prise de Kossuth semble se confirmer. »

Ce qu'on sait, c'est que Jellagich s'était mis à la poursuite du corps d'armée de Kossuth, fuyant vers Debreczin.

On apprend officiellement que le comte Louis Batthyany et le docteur Sigmund Saphir, frère du rédacteur de l'Humorist, sont jugés d'après la loi martiale.

Le général Moga était au nombre des officiers qui, après la prise de Pesth, se présentèrent des premiers au prince Windischgrätz.

On le justifie en disant que, depuis l'invasion sur le territoire autrichien, il a été malade et incapable de prendre part à aucune affaire. D'autres disent qu'il a sur lui des papiers importants qui compromettent une personne de haut rang.

Suivant la Børsenhalle de Hambourg les généraux hongrois Hrobowsky, Moga, Dietrich et Mayer, sont arrivés à Vienne, où on les retient prisonniers sur parole dans les maisons particulières. Une correspondance de la Reichszeitung affirme que le comte Batthyany et l'ex-sous-secrétaire d'Etat Pulszky sont les véritables auteurs de l'assassinat du comte Latour. Le comte Batthyany se trouvait, fuyant Kossuth, à Vienne au commencement d'octobre, et il y dirigeait l'insurrection.

La noblesse hongroise, fortement compromise, cherche, par tous les moyens possibles, à se justifier devant le prince Windischgrätz; plusieurs de ses membres déclarent même n'avoir pris parti pour Kossuth qu'à la demande de l'archiduc Palatin; Batthyany et le comte Saphir sont prisonniers à la forteresse d'Ofen.

— Le prince Windischgrätz a publié la proclamation suivante :

1. Tout habitant qui sera saisi nanti de n'importe quelle espèce d'armes, sera pendu immédiatement.

2. Tout endroit dont plusieurs habitants se permettraient d'attaquer les courriers, les transports ou les détachements isolés de l'armée impériale, ou de leur nuire d'une manière quelconque, serait immédiatement détruit de fond en comble.

3. Les autorités locales me répondent sur leurs têtes de la tranquillité de leur endroit.

Quartier-général de Nicola, le 28 décembre 1848. Le prince WINDISCHGRÄTZ, feld-maréchal.

— Un journal assure que le Hanovre a dénoncé le traité de commerce et de navigation conclu avec l'Amérique. Cette feuille prétend que le Hanovre entrerait dans le Zollverein.

— On écrit de Berlin que l'envoyé français, M. Arago, est sur le point de quitter cette ville.

— Il paraît que l'émigration en Prusse a diminué de 70 mille personnes le nombre des électeurs.

— Un courrier qui a passé le 7 par Eisenach, a apporté la nouvelle qu'un incendie terrible a éclaté à Gothenbourg.

— Le gouvernement danois a été autorisé par les chambres à contracter un emprunt de 7 millions et d'émettre en outre des billets du trésor pour une somme de 4 millions.

— On dit que le vicair de l'empire a l'espoir de voir sa mission terminée vers la fin de février et de pouvoir retourner alors en Autriche. Il est cependant douteux que, d'ici là, l'assemblée nationale ait complètement terminé ses travaux.

MUNICH, 13 JANVIER. — M. le Baron d'Arélin, conseiller légation, est parti aujourd'hui pour Ollmütz, chargé d'une mission spéciale pour le cabinet autrichien. On dit que cette mission se rattache à la question allemande, au sujet de laquelle il paraît sous peu, ainsi qu'on le prétend généralement, une déclaration de la part des gouvernements allemands. La conférence ministérielle qui a eu lieu hier au ministère des affaires étrangères, et à laquelle assistaient M. d'Abel et de Gise, avait trait à la même question.

Assemblée nationale allemande.

DISCUSSION DU CHAPITRE DU CHEF DE L'EMPIRE.

L'abondance des matières nous a empêché de publier hier les débats de la séance du 16, nous les donnons aujourd'hui :

M. Philipps pense qu'il s'agit de créer de nouveaux les bases de l'empire qu'on aurait dû le faire en 1815, mais qu'alors on n'y a pas songé. Du moment que l'Autriche sera écartée de la direction des affaires de l'Allemagne, le triomphe de l'Allemagne du Nord sur celle du Sud sera assuré. C'est la Bavière qui en souffrirait le plus. Le particularisme de la Bavière n'est qu'une arme dont elle se sert pour combattre le grand particularisme qui veut exclure l'Autriche de l'Allemagne. La Prusse a des avantages incontestables, et j'honore le patriotisme des députés prussiens qui désirent la couronne impériale pour leur pays. Mais les autres tribus ont aussi leurs droits, et il n'est personne en Allemagne qui respecte plus ces droits que le roi de Prusse, car il a déclaré que dans de pareilles circonstances ne saurait accepter la couronne impériale. L'idée d'un empereur prussien n'est pas neuve en Prusse, elle a déjà été mise en avant, il y a une vingtaine d'années par un juriste, que le gouvernement prussien a récompensé en nommant professeur de droit. L'hégémonie de la Prusse placerait la Bavière dans la situation la plus défavorable sous le rapport stratégique et commercial. Le roi de Bavière est assez allemand pour faire maints sacrifices en faveur de la cause allemande, mais il est trop pour sacrifier aux intérêts du Nord de l'Allemagne ceux d'une des plus anciennes et des plus vigoureuses tribus. Je ne puis par cette raison voter ni pour un empereur héréditaire, ni en général pour un empereur, mais je vote pour l'établissement d'un directoire, conformément à la motion de M. de Rotenhan. Cette motion laisse ouverte pour l'Autriche l'entrée dans l'état fédéré et répond à la nature de nos rapports.

M. Stahl déclare qu'il part, comme le préopinant, du point de vue du particularisme bavarois, mais qu'il espère arriver à un résultat plus allemand. Le Sud, dit-il, ne sera pas opprimé par le Nord; la Bavière, Wurtemberg et le grand duché de Bade auront à la diète autant de voix que la Prusse. La diète sera un appui pour le particularisme. Je suis d'avis qu'il faut placer à la tête de l'Allemagne un chef unique. La Bavière ne perdra pas sa position, au contraire elle en acquerra une. Jusqu'à présent, la Bavière n'était rien, c'est l'Autriche et la Prusse qui étaient tout. La Bavière sera dorénavant le point d'appui des états de moindre grandeur. L'Allemagne n'aura une bonne politique commerciale que quand elle aura un gouvernement fort. Les hommes d'état de l'Amérique du Nord sont unanimes à reconnaître que le changement du président qui a lieu tous les quatre ans nuit à une bonne politique commerciale. Quand on parle de la Bavière, il ne faut pas oublier qu'elle est composée de l'ancienne Bavière et de nouvelles provinces. Ce qu'a dit M. Philipps ne peut être appliqué à la nouvelle Bavière. Je suis Bavarois, ce que n'est pas M. Philipps et de l'ancienne Bavière. Dans la plus grande partie de la Bavière, on veut que l'Allemagne soit unie et forte; il est vrai que dans l'ancienne Bavière il existe des antipathies contre un empereur prussien, mais ces antipathies ne sont pas naturelles, elles ne sont que le résultat de l'intervention de l'artifice. On parle des dangers que court le catholicisme, et

publique que les droits fondamentaux sauvegardent toutes les confessions. On fait accroire au peuple que l'impôt des patentes sera supprimé, et et l'on oublie que c'est en Prusse qu'il s'est élevé le plus de voix contre la franchise des patentes. On nous dit que nous avons à espérer les plus grands bienfaits de la part de l'Autriche; mais l'Autriche n'a jamais rien fait pour l'unité de l'Allemagne; dans les années de disette, elle a préféré laisser mourir de faim les Tyroliens plutôt que de permettre qu'on importât dans leur pays du blé de la Bavière. On n'exclut pas l'Autriche de l'Allemagne, c'est elle qui s'exclut elle-même. Je soutiens, contrairement à l'opinion avancée par le préopinant, que la Bavière n'a point de sympathies pour l'Autriche; elle n'a pas, il est vrai, une histoire aussi glorieuse que l'Autriche et la Prusse, mais elle en aura une si elle s'approprie l'histoire de l'Allemagne. Une des époques les plus glorieuses de la Bavière a été celle où le peuple entier a pris les armes pour défendre son pays contre l'Autriche; celle-ci a cherché de tout temps à s'emparer de la Bavière par la force ou par la diplomatie. Cette politique de l'Autriche a forcé la Bavière à se jeter dans les bras de la France; notre ennemie, sans doute; elle a aussi éprouvé ce que coûte le patronage de la France. Il faut que la Bavière fasse partie de l'Etat fédéré, elle ne peut faire cause commune avec l'Autriche. Je suis convaincu, dit l'orateur en terminant, que l'Allemagne ne pourra devenir véritablement l'Allemagne qu'au moment où elle aura à sa tête un empereur héréditaire. Messieurs, quand on veut le bien, il ne faut pas tarder à le faire. (Applaudissements sur les bancs de la droite et du centre droit.)

M. Stahl dit que lui aussi se place au point de vue d'un citoyen de Bavière, mais il arrive à un résultat tout opposé. On veut que nous ayons une chambre des représentants du peuple; celle-ci ne pourra jamais cesser de représenter dans son sein les intérêts divers des pays allemands. On nous donne une chambre des Etats, qui représente plus particulièrement encore les intérêts provinciaux. Après cela, si vous avez encore le directoire fédéral, où sera donc l'unité, quand partout l'on ne trouvera que les intérêts particuliers? Vous n'avez pas à craindre la prépondérance du Nord, car les intérêts des Etats du Nord seront toujours plus portés à se poser en adversaires de la Prusse. Ajoutez à tous ces éléments de discord le conseil de l'empire que l'on a encore proposé; vous trouverez que partout et en tout on a fait la part des rivalités de provinces. Il faut donc un pouvoir fort à la tête du pays.

Quant à la position de la Bavière, il me semble qu'elle sera ou ne peut plus avantageuse. La Bavière a été peu de chose jusqu'à ce jour; dans la constitution future, elle serait le noyau d'une opposition invincible, toutes les fois que la Prusse voudrait agir contre l'Allemagne. On a dit qu'une monarchie héréditaire nuit aux intérêts matériels; mais il me semble que c'est une grave erreur. Une bonne politique commerciale demande un système durable, et l'Amérique se plaint déjà que les changements continuels de la présidence rendent impossible de suivre un système salubre aux intérêts du commerce.

Je suis né Bavaois, et M. Philippe ne l'est pas; je parle en pleine connaissance de cause, en disant que la Bavière tout entière veut quelque chose de fixe et de durable; du moins ceci est vrai pour la grande majorité des Bavaois, pour ceux qui n'appartiennent pas à la vieille Bavière. Et peut-être dans cette dernière même, l'antipathie qu'on réveille contre la Prusse n'a rien que de factice. On excite les consciences des catholiques contre la constitution que nous discutons, mais on ne dit pas au peuple ce qui est contenu dans les droits fondamentaux. Dans la Bavière on aime aujourd'hui à vanter l'Autriche; mais qu'a donc fait celle-ci pour la Bavière? Lors de la dernière famine, l'Autriche préféra faire mourir de faim ses fidèles Tyroliens, plutôt que de permettre l'importation de blé bavaois. En général, il n'a jamais été de l'intérêt de la Bavière de s'attacher à la politique autrichienne.

De tout temps, l'Autriche a cherché à conquérir la Bavière; tant son amour pour les Bavaois est profond et tenace! Voilà aussi ce qui peut faire accuser la Bavière de s'être alliée quelquefois à la France. L'excitation artificielle qu'on a provoquée en Bavière contre la Prusse sera apaisée aussitôt que le fait accompli exercera son ascendant sur tous les esprits. Je suis pour la monarchie héréditaire; si vous vous prononcez pour une monarchie élective, cela sera bientôt héritaire de fait. (Applaudissements.)

On a posé dans cette question il y a quelques jours, si la Prusse ou la Prusse, mais on a oublié que l'empire héréditaire n'est qu'une question de forme, et que la question de fond est la même. La question d'aujourd'hui n'est que la corollaire de celle discutée la semaine passée; on veut d'abord écarter l'Autriche, pour pouvoir mieux placer la Prusse à la tête du pays. M. Vénédy se perd dans les considérations historiques, qui ne sont pas son fort, comme on sait; ainsi il nous apprend que la Pologne a péri, non pas pour avoir été une monarchie élective, mais par son aristocratie. M. Vénédy oublie que la France aussi a eu une aristocratie puissante; et que c'est la monarchie héréditaire qui seule a pu réussir à briser cette aristocratie. M. Vénédy nous dit encore que l'exemple de l'Amérique du Nord prouve que l'élection amène toujours au pouvoir celui qui en est le plus digne; et il se tait prudemment sur les exemples qu'il pourrait tirer de l'histoire de France ou de l'Amérique méridionale.

M. Vénédy dit enfin que l'unité réside dans le parlement; et en soutenant cette monstruosité théorique, il donne un soufflet à l'histoire du monde. Les assemblées législatives en particulier. M. Vénédy pense qu'il faut pas admettre qu'un prince régnant fut mis à la tête de l'empire; car, dit-il, c'est le peuple qui doit régner par l'homme de son choix. Mais pourquoi l'homme de son choix ne pourrait-il pas être un prince? car après tout, les princes peuvent aussi être des hommes.

M. Bassermann. Le pouvoir central doit être fort, dit-il, non pour opprimer la démocratie, mais pour contenir les intérêts particuliers et opposés des Etats allemands. Si la Prusse était à la tête de l'empire; elle se garderait d'autant plus de blesser ces intérêts, pour ne pas provoquer des inimitiés qui mettraient en péril sa dignité nouvelle. On nous propose de ne pas porter notre choix sur un prince. Mais ce serait un singulier moyen d'apaiser la rivalité des princes, que de leur donner l'exclusion! La démocratie est représentée par la deuxième chambre, dans les associations politiques les plus diverses; placer encore la démocratie à la tête de l'empire, ce serait un système de bascule qui ne pourrait durer. Vous ne pouvez pas imaginer un système de bascule qui ne pourrait durer. Vous ne pouvez pas imaginer un système de bascule qui ne pourrait durer.

Quand les sympathies du peuple peuvent changer d'un instant, comment pouvez-vous proposer d'élire un chef de l'Etat pour six ans? Il faudrait tout au plus un an, et encore devriez-vous réserver au peuple le droit de lui donner à tout moment. Vous savez que récemment M. Louis Blanc lui-même a proposé que l'hérédité est préférable à l'élection. Vous dites que c'est de 34 monarchies; en mettant la Prusse à la tête de l'empire, vous réduisez le nombre de ses monarchies à deux. Nous ne voulons pas de monarchies; nous ne voulons que la démocratie. Mais ce sont ceux qui disent qu'ils ne savent pas accepter notre compagnie. Les privilèges qu'on a contre la Prusse tombent, comme ils se sont anéantis lors de la fondation du Zollverein.

### Nouvelles d'Italie.

Il y a peu de nouvelles d'Italie. Les dernières de Rome, à la date du 9, que nous trouvons dans la correspondance de l'Alba, assurent que le ministère romain a élu un comité qui remplacera la municipalité pour la confection des listes électorales. Elles disent en outre que le général Pepe a demandé 8,000 hommes au ministère romain et 6,000 à celui de la Toscane pour recommencer les hostilités concurrentement avec Charles-Albert.

Il paraît que la protestation du pape a donné lieu à des désordres dans les provinces. Nous avons parlé de ceux de Rome; il en avait éclaté également à Orvieto, où l'Alba prétend qu'on a envoyé quelques forces. Le Contemporaneo persiste dans le système adopté par les journalistes ministériels; il dénature le langage du saint-père, et feint de regarder l'excommunication, qui n'est que que comminatoire dans la protestation, comme une réalité.

Ce n'est pas, d'ailleurs, d'après le Contemporaneo les libéraux, qui peuvent prendre à leur adresse l'excommunication, les libéraux qui n'ont attenté à la souveraineté ni spirituelle ni même temporelle du pape, mais bien les perfides qui l'entourent et qui lui ont donné le conseil de quitter Rome, et qui les ont mis par là dans la nécessité de convoquer une constituante.

Ainsi s'en tire le Contemporaneo avec ses scrupules de conscience. Désormais, tout ce que pourra faire ou dire le souverain ne regarde plus les libéraux. Ceux-ci s'en lavent les mains. — Le Contemporaneo est l'organe par excellence du ministère Muzzarelli.

On a démenti la nouvelle qui avait été donnée à Rome du départ de deux des membres de la municipalité et du conseil. Ces derniers sont restés. Ils assistent au triomphe de leurs anciens alliés devenus leurs rivaux.

— Le 9 à 7 heures du soir, le ministère romain a publié la proclamation suivante, qui a été lue par le peuple aux cris de: Vive le gouvernement démocratique! A bas les ennemis de la liberté!

Romains, vous avez une grande mission à remplir; vous ne sauriez concevoir les efforts de vos ennemis de l'ordre et du repos. Le gouvernement en qui vous avez mis votre confiance n'en démentira pas, il saura vous préserver de l'anarchie, de la guerre civile. Votre conduite, dans ces grandes circonstances, a fait l'admiration de l'Europe et le désespoir de ses ennemis. Ne déviez pas de cette ligne si la patrie et vos familles vous sont chères, et n'obéissez pas au génie du mal qui spéculé sur votre ruine. Le gouvernement veille, reposez-vous sur son énergie et son zèle; il saura se montrer à la hauteur de la mission que vous lui avez donnée. Ayez aussi foi dans la sainteté de votre cause qui ne saurait être vaincue, car aucun artifice ne prévaudra contre elle.

MUZZARELLI, ARPELLINI, CALLETTI, MARIANI, STERBINI, CAMPELLO. (Alba).

La proclamation du pape que les journaux italiens qualifient de lettre encyclique, ne doit pas être regardée comme une bulle d'excommunication, car on peut remarquer que l'excommunication n'y est pas nettement formulée par le pontife lui-même. C'est plutôt ce qu'on appelait jadis un monitoire.

Pie IX, déclarant la convocation d'une prétendue assemblée constituante des Etats romains attentatoire à la souveraineté et aux droits temporels du pontificat, rappelle (ricordiamo) à tous ceux qui prendraient part à l'élection d'une telle assemblée, qu'ils tomberaient sous le coup des censures et de l'excommunication fulminées par les saints pères. L'assemblée par elle-même n'est pas mentionnée, et comme si le statut constitutionnel et les précédents historiques n'existaient pas.

Ainsi donc, dit le Journal des Débats, à qui nous empruntons les lignes qui précèdent, l'excommunication est une mesure purement réglementaire, et elle ne porte que sur un seul point. Ainsi Pie IX, alors même que les excès de ses ingrats ennemis le forcent à une première rigueur, ne dément pas son caractère de mansuétude, et n'emploie contre eux que les armes spirituelles, sans avoir encore recours au bras séculier.

### Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 12 JANVIER. — La discussion de l'adresse a continué dans la séance du sénat d'aujourd'hui. On croit que l'adresse sera votée dans la séance de demain.

— Le Maestrazgo vient de nouveau d'être envahi par les factieux. Une bande de deux cents hommes commandés par le Cabecilla Raga, a eu une rencontre avec les troupes de la Reine près de Vinaroz, dans laquelle elle a eu quelques blessés et un homme tué.

— Nous avons reçu les journaux de Barcelone des 9, 10 et 11 janvier; ils ne parlent pas encore de l'engagement qui a eu lieu entre les troupes du général Concha et les bandes de Cabrera.

D'après une lettre de Gironne, dans laquelle on cite le Fomento du 10, Cabrera se trouvait à Amer avec 800 hommes, et d'après le Fomento du 11, le général Concha était revenu le 10 à Vich, où il avait établi son quartier-général. Nous trouvons dans le Memorial des Pyrénées du 15 la nouvelle suivante:

« Le colonel Plana a surpris, dans le village de San-Cugat, la bande républicaine de Escoda et lui a tué quatre hommes et fait cinquante prisonniers. Vich est toujours bloqué, et le courrier de France a été arrêté une fois de plus.

— On écrit de Bayonne que, le 13, un corps de carlistes est entré de la frontière de France sur le territoire espagnol. Ce corps se composait d'environ six cents hommes, et avait défermé et occupé plusieurs postes.

La Gaceta de Madrid, du 12, publie une dépêche du commandant de Lerida, qui annonce la soumission de quarante-cinq factieux.

### Nouvelles de France.

PARIS, 16 JANVIER. — Voici ce qu'on lit dans la Patrie: « Les intrigues coalisées, qui voudraient faire avorter et enchaîner de nouveau la volonté nationale, se sont dérangées par. Dans le sein de l'as-

semblée, comme en dehors de l'assemblée, nous les voyons très-nombreuses et très-actives. Elles ont commencé par nier l'existence des manifestations de la volonté nationale; puis, quand il n'a plus été possible de nier l'évidence de ces manifestations, on les a traitées avec dédain et raillerie, en répétant que ce mouvement pour signer les pétitions était restreint et factice. Il s'agit maintenant d'opposer à l'expression du sentiment national dans les départements, l'opinion de Paris exploitée par une minorité qui ne veut pas pardonner à la France le vote du 10 décembre.

« Nous croyons être bien informés, en affirmant que des manœuvres s'organisent afin de provoquer dans Paris un pétitionnement en faveur du maintien de l'assemblée et de la prolongation de son mandat. L'intrigue chercherait à se glisser dans les rangs de la garde nationale, et à se servir de certains choix faits le lendemain de la révolution de février. Ces manœuvres nous paraissent peu inquiétantes et n'obtiendront pas le résultat que leurs auteurs espèrent. »

— On lit dans l'Evénement:

« La commission chargée de l'examen de la proposition Râteau, et qui s'est encore réunie aujourd'hui, a décidé, à l'unanimité, après une délibération des plus animées, qu'elle rejetterait la proposition.

« Sur la question de savoir s'il y avait du moins lieu de modifier le décret du 15 décembre, et de réduire le nombre des lois organiques, la majorité de la commission a fermement persisté dans la maintien absolu du décret.

— L'Assemblée nationale adresse au président de la république les interpellations suivantes:

EST-IL VRAI?

Qu'une nouvelle société secrète, plus nombreuse et plus menaçante que toutes celles qui l'ont précédée, se forme en ce moment dans toute la France? Que dans Paris et dans la banlieue, prenant exemple sur la garde nationale, elle s'est organisée en légions, en bataillons et en compagnies?

Que ses membres se réunissent très-fréquemment, et en petit nombre, chez divers particuliers de Paris, de la capitale, qu'ils se renferment et y tiennent leurs conciliabules?

Que le comité central qui s'était d'abord installé rue Montmartre, et qui se tient maintenant au boulevard Saint-Denis, a établi des comités correspondants dans chaque chef-lieu de préfecture; que chacun de ceux-ci est en relation suivie avec des sous-comités dans les chefs-lieux d'arrondissement, et qu'à leur tour ces derniers ont des agents dans chaque commune?

Que si les hommes politiques à la tête de l'association parviennent au ministère par la voie légale, c'est-à-dire en circonvenant le président, après duquel est admis un des leurs, — qui est arrivé par une habile gradation politique de la circulaire terroriste au plaidoyer napoléonien, — les agents de la société se contenteront de faire remplacer, d'après leurs rapports, tous les fonctionnaires soupçonnés de modérantisme?

Que dans le cas où le pouvoir serait le prix d'un coup de main, d'une nouvelle conquête, ces mêmes agents s'installeraient sur-le-champ et proprio motu dans toutes les places?

Qu'enfin les chefs qui ont songé pour eux aux conséquences d'une définite, s'il y a lutte, sont déjà pourvus de passeports pour l'étranger, et qu'en songeant aux difficultés qu'on éprouverait naguère pour en obtenir quelques conspirateurs malheureux, ils ont tout simplement fait enlever, le 29 décembre dernier, à la préfecture de police, les feuilles de route qui leur seraient nécessaires???

— Le président de la république a reçu, à l'heure qu'il est, cent quarante mille lettres, tant de Paris que des départements. La plupart de ces lettres renferment des demandes de places ou de secours; plus de cinq cents contiennent des reconnaissances du mont-de-piété; elles ont été envoyées par des malheureux ouvriers sans travail, dans l'espoir que Louis-Napoléon en fera opérer le retrait. Le président de la république a donné des ordres afin que les quittances du mont-de-piété fussent envoyées aux plus infortunés; mais avec un budget de six cents mille francs, il ne lui est guère facile de soulager toutes les infortunes.

On s'entretenait aujourd'hui dans les couloirs de l'assemblée de l'existence des manœuvres pour empêcher le président de la république de faire passer la liste civile du président de la république à un million par année, soit 83,000 fr. par mois.

On pense généralement que la proposition dont on vient de parler sera prise en considération. (La Patrie.)

— Le National de Paris publie la note suivante qu'on lui a communiquée:

« Un bruit généralement répandu, et qui trouve un certain crédit dans les cercles les mieux informés, est que l'envoi d'une escadre française à Civita-Vecchia est le résultat de négociations ou une des plus grandes puissances catholiques aurait tenu ce langage au gouvernement français:

« Le pape est dépouillé de ses droits souverains. Nous voulons les lui rendre. Nous préférons savoir d'avance comment vous envisagez cette intervention. Nous préférons encore avoir votre assentiment et votre concours. Ainsi nous agirons soit avec vous, soit seuls et avec votre assentiment, soit seuls sans votre assentiment formel, mais avec la simple assurance que vous ne mettez pas obstacle à notre action. Enfin, si rien de tout cela ne vous convient, nous désirons connaître le parti que vous prendrez si nous allons à Rome pour y combattre la révolution et rétablir le souverain pontife dans tous ses droits. »

« La réponse faite à cette dernière question n'est pas connue. On ignore donc le sens exact de notre présence armée sur les côtes d'Italie. Elle peut s'interpréter de deux manières fort différentes. »

— On lit dans le Globe, de Londres:

M. Pierre Bonaparte, qui a fait l'autre jour à l'assemblée nationale le discours que vous savez, est plus d'à demi montagnard et aux deux tiers socialiste. On dit que, dans un grand repas donné par le président de la république, le fils de l'ex-roi de Westphalie a eu le pas sur ses deux cousins, Pierre et Lucien. Les deux frères en ont été blessés; mais Lucien s'est assis sans faire d'observations. Pierre a pris son chapeau, et il a quitté l'Elysée. Lucien, après le dîner, a déclaré que jamais il ne remettrait les pieds à l'Elysée, ni ses frères non plus.

Les fils du prince de Canino, l'aîné de la famille, devaient avoir le pas sur les fils de Jérôme. Louis Napoléon a déclaré n'avoir pas voulu froisser ses cousins; mais les deux cousins n'ont pas accepté ces explications. De là le discours de M. Pierre.

— On lit dans la Gazette de Marseille, du 13 janvier:

« Trois des frégates à vapeur qui doivent venir à bord de nos troupes à Marseille ont reçu hier à Toulon leur ordre de départ, et seraient déjà arrivées à Marseille sans le mauvais temps qui règne dans nos parages.

— M. de Saint-Priest a été élu aujourd'hui membre de l'Académie, en remplacement de M. Vatout.

— La caisse Bandon et C<sup>o</sup>, que la révolution de février avait forcée d'entrer en liquidation, vient d'annoncer que le 20 de ce mois, elle solderait intégralement tous ses créanciers en capital, intérêts et frais.

— L'Assemblée nationale a publié la note suivante qui lui a été adressée:

« Le lendemain de la révolution de février nous nous trouvions chez un ami commun avec l'acteur Johnny, qui vient de mourir. La conversation tomba naturellement sur les événements du jour.

« Que pensez-vous de la république qu'on veut de nous octroyer? lui demanda le maître de la maison.

C'est une pièce, répondit le vétéran de la Comédie-Française, qui doit bien entendu, s'il faut en croire l'amour-propre d'auteur, rester éternellement au répertoire, mais qui, selon moi, n'a aucune chance d'être agréée du public que si on lui fait de larges coupures.

Le vote du 10 décembre, qui a fait disparaître de la scène la plupart des idées et des hommes en honneur il y a dix mois, s'est chargé de ratifier cette réflexion aussi juste qu'originale.

On a affiché, dans plusieurs quartiers de Paris, cette variante d'un vieil air bien connu :

Allez-vous-en, gens de la chambre,  
Allez-vous-en chacun chez vous.  
L'élection du dix décembre  
Vous répète aussi haut que nous :  
Allez-vous-en, gens de la chambre,  
Nous n'avons plus besoin de vous.

Puisque l'on se préoccupe avec raison de la politique extérieure du cabinet français, nous allons reproduire les explications données par M. Passy, ministre des finances, dans la séance du 15, en réponse à l'observation d'un membre de l'assemblée nationale, qui demandait la réduction de l'effectif de l'armée :

Mais, dit l'honorable préopinant, réduisez l'armée. Quelles sont vos intentions à cet égard ?

Personne n'est plus intéressé que moi, par la nature des fonctions mêmes que je remplis, à voir se réaliser des économies considérables, et la réduction de l'armée, je l'appelle de mes vœux au moins autant que l'honorable préopinant. Mais, qu'il me permette de le lui dire, sommes-nous seuls en ce monde ? N'avons-nous pas à supporter une responsabilité égale ? N'avons-nous pas à maintenir en milieu des agitations de toute l'Europe, le respect du nom de la France ? (Très-bien !)

Le meilleur moyen de prévenir les hostilités, c'est de rester armé ; non pas que je veuille dire qu'aussitôt que les circonstances permettront une réduction dans l'effectif qu'appelle l'honorable préopinant, je ne serai pas le premier à la réclamer ; mais, je le répète, nous l'avons trouvée existante, et je prie l'assemblée de s'en rappeler.

Que lui disait-on encore de cette tribune au point des interpellations sur les affaires étrangères ? N'avons-nous pas à supporter une responsabilité égale ? N'avons-nous pas à maintenir en milieu des agitations de toute l'Europe, le respect du nom de la France ? (Très-bien !)

Je dis que cela importe, et je dis en même temps qu'aussitôt que les circonstances le permettront, nous serons les premiers à réclamer dans l'effectif les réductions que désire l'honorable préopinant. (Agitation.)

Les recettes n'ont pas seulement, comme le suppose l'honorable préopinant, pour source l'atténuation des dépenses ; elles ont une autre source plus importante encore, la sécurité du pays. Ce qui importe en France, c'est que le travail reprenne, c'est que chacun voie devant soi un avenir dégagé d'incertitudes et des incertitudes, non pas seulement du dedans, mais aussi du dehors. Il importe de montrer au pays que la France, au besoin, serait prête à toutes les éventualités. C'est là pour l'intérieur de la France, pour les gens qui produisent, pour ces hommes qui se plaignent depuis si longtemps de ne pas avoir de lendemain, de ne pas savoir quel sera l'avenir de leurs industries et de leurs occupations, c'est là le point essentiel ; ranimez le travail, et les impôts rentreront. (C'est vrai !)

M. Billault a répondu au ministre sur ce sujet :

Qu'a dit M. le ministre sur la question militaire ? Il a dit que l'honneur de la France exigeait une politique d'expectative. M. Guizot traitait le même langage. (Agitation.)

Une voix. Un autre, comment est-il possible que l'on ait pu voter sous le régime de la monarchie, des lois qui ont été votées sous le régime de la République ?

M. Billault. On ne peut pas voter des lois qui ont été votées sous le régime de la monarchie, et qui ont été votées sous le régime de la République, sans que cela ne soit une violation de non-intervention ; il y a aussi un système qui consiste à avoir l'air de faire et à ne rien faire du tout. (Bruit.—Rires.)

Je demande que le gouvernement ait un système pris, arrêté. C'est là ce qu'il nous faut. Il ne serait pas sage, je le répète, d'augmenter les dépenses si on ne nous met en mesure d'examiner les économies. Nous voulons tout ou rien. Si vous ne voulez rien faire, réservez-vous les impôts comme les économies. (A gauche : Très-bien !)

— Soyez avec nous, franchement, sans cela point de conciliation possible ; il n'y aurait pour nous que duperie. (Agitation.)

### Les clubs à Paris.

Une correspondance, adressée de Paris à l'Indépendance, donne des détails curieux à recueillir au sujet des dernières séances des clubs. Voici comment elle s'exprime :

Les impressions produites par la dernière discussion de l'assemblée sont diverses. Je ne vous les résumerai pas toutes, me sentant atteint de pessimisme et craignant d'assombrir le tableau plus que de raison. En voulant traduire la pensée publique, je risquerais de manifester mon encouragement personnel ; mais dans un moment aussi sombre que celui-ci, il devient indispensable de suivre pas à pas les mouvements de nos ultradémocrates et d'étudier la parallèle qu'ils décrivent à côté des événements, — surtout à côté des choses qui les flattent et des hommes qui les servent. Trois clubs tenaient séance. C'était à Valentino que Bernard présidait et pérorait. Vous jugerez de la situation par cette simple esquisse.

« Notre devoir, s'est écrié Bernard, est de soutenir l'Assemblée nationale contre les réactionnaires qui demandent la dissolution de l'Assemblée... Au fond, que veut-on ? L'envoyer pour qu'elle puisse faire place à une législature monarchique. N'épargnons aucun effort pour déjouer leurs projets. Puisque la proposition Râteau n'est que prise en considération, nous avons du temps devant nous pour en entraver l'adoption. Signons donc des pétitions nombreuses ; venons, venons en aide à notre chambre républicaine, et si quelque tentative était faite contre son omnipotence, on verrait si nous nous laisserions attendre pour lui apporter notre concours. »

« Au fond, voici la question : Ceux qui sont républicains veulent le maintien de l'Assemblée nationale jusqu'à ce qu'elle ait violé toutes les lois organiques. Les carlistes, les philippistes, tous les vils serviteurs des écus et des rois, ceux-là seulement écrient après elle. Eh bien ! notre ligne de conduite est toute tracée. Nous soutiendrons, nous protégerons nos députés contre les ennemis de la République... »

Et le même public écriait Bernard de ses bravos quand Bernard traitait dans la bonne Assemblée nationale, l'applaudissant plus bruyamment encore en l'entendant déclamer ses banales phrases. C'est que les démocrates sont logiques. Ils se tournent vers toute apparence de conservation, toute cause de désordre, comme la boussole vers le Nord. Ce que nous désirons intimement, nous le démagogues, c'est que le gouvernement devienne impossible, c'est que le choc entre l'Assemblée nationale et le pouvoir soit prompt et terrible, c'est principalement que la Monarchie, dans de quelques dévouements, mais, fasse un appel au peuple... Que ne devons-nous pas espérer aujourd'hui ? On Bonaparte n'est-il pas acquies à tout ? On n'est plus rien à côté des Romains. Ils ont eux-mêmes leur pouvoir, leur honneur, leur gloire, leur grandeur.

« Et à propos de ce pouvoir, Bernard se dépassant lui-même, et soutenant de la proposition Râteau aux élections de la première légion, que va bientôt nommer un colonel... »

« ... entre plusieurs candidats, au milieu desquels se trouvait un autre Bonaparte, Bernard s'est exprimé de la sorte : »

« Nous avons un moyen simple de savoir si Lucien Bonaparte est un vrai républicain. Puisqu'il se présente comme colonel à la première légion de la garde nationale, le plus aristocratique de Paris, nous lui dirons : Si ton cousin Louis Napoléon Bonaparte se faisait proclamer ou se laissait élire empereur, lui plongerais-tu un poignard dans le cœur pour le punir d'avoir tué la République ? »

Nos habitudes de clubs ne sont pas poudrières ; mais cette audacieuse et malencontreuse hypothèse a causé au nombreux public qui encombrait la salle Valentino comme une sorte de terreur... La France est, quoi qu'on fasse et qu'on dise, une terre où les idées de religion et d'honneur ne périront pas... La glorification de l'assassinat, de quelque prétexte qu'on le colore, offusquera toujours les consciences... Mais après un frissonnement d'indécision, dernier hommage que la foule se rendait à elle-même, les claqueurs de Bernard ont applaudi leur idole et se sont écriés : Bravo ! bravo ! Vive la République démocratique et sociale ! Mort aux prétendants !

Alors une voix stridente, succédant à ce hideux tumulte, s'est exclamée à son tour : Pas d'assassinat, pas de parricide ! A cette protestation d'un honnête homme caché dans le gros du parterre, les plus exaltés se ruèrent les uns sur les autres dans la direction de cette voix irrespectueuse. Des hyènes cherchant une victime, n'auraient pas autrement entrouvert leurs narines fumantes... Qu'il monte à la tribune ; qu'il explique son mot d'assassinat ; qu'il vienne qu'il vienne ! Enfin, l'intercepteur se dissimulant aux furets et furieux du club, Bernard parvint à dominer le tumulte en s'écriant :

« Ceci est grand, citoyens ; je veux vider l'incident. (Écoutez ! écoutez !) » Eh bien, je dis à l'intercepteur que, quand il a prononcé le mot assassinat, il ne songeait guère, sans doute, à cet ami du peuple, à cet apôtre de la liberté qui expiait son sublime dévouement en tombant sous le couteau d'une fille fanatique... Ah ! voilà des crimes qui lui semblent admirables... Charlotte Corday assassinant Marat, c'est un ange délivrant la patrie... Mensonge ! Calomnie ! Il faut avant tout la liberté. Le crime, c'est tout ce qui tend à retarder la marche de la révolution ; la vertu, c'est tout ce qui émane du peuple. Ainsi, Charlotte Corday a commis un crime, et le Rompin qui a prolongé un poignard dans le cœur de l'infâme Rossi, c'est un grand citoyen. (Stupeur dans les galeries. — Applaudissements frénétiques dans les groupes qui entourent le bureau.)

Encouragé par cette manifestation, Bernard s'exalte. Cet esprit peu enclin aux sensibleries se dilate dans l'atmosphère de sang qu'il a comme évoquée :

« Citoyens, celui-là qui a puni l'infâme Rossi, n'a eu qu'un tort ; il a eu le tort de se cacher... Il fallait qu'il se montrât ; il fallait qu'il se présentât au peuple de Rome le couteau à la main, et qu'il dit : c'est moi, c'est moi qui ai tué ce ministre réactionnaire pour vous délivrer de ses complots contre la liberté. » (Le délire est à son comble ; la foule applaudit ; les chapeaux sont agités au-dessus des têtes en signe d'adhésion ardente.)

Bernard reprend :

« Ne nous laissons donc plus prendre aux mots. Et si quelque César osait jamais commettre un attentat contre la République, qu'il sache bien qu'il y a parmi nous autant de Brutus que de démocrates pour le punir... » L'exaltation, pour n'être pas aussi rouge au club de la Révolution et à celui des Accacias, n'en a pas moins été très vive. M. Jules Lechevalier, oubliant ses étapes pacifiques à Ménilmontant, avec les saint-simoniens ; rue de Tournon, avec les fouriéristes ; au Journal de Paris, avec les philippistes-Molé, Thiers et Guizot, a prélevé une croisée contre l'univers entier... Voilà nos socialistes qui exaltent maintenant chez le peuple tous les sentiments extra-belliqueux que le socialisme s'était vanté de refouler... Au club des Accacias, l'avocat Guesnier a entonné une messianique en l'honneur de Pierre Bonaparte, qui venait de contracter une alliance indissoluble avec la liberté... Il se fit agi d'Harmodius et d'Aristogiton, que le cantique n'aurait été ni plus chaud ni plus cicéronien.

Pendant ce temps-là, nos rentiers, nos commerçants regardent et écoutent la bouche béante. Ils ne comprennent plus rien à ce qui se passe. Qui trompe-t-on ici, s'écrient-ils ? Mais ce qui est moins risible, c'est que la bourgeoisie, comme le peuple, achève d'absorber ses ressources. La misère envahit tous les intérêts ; le pouvoir ne gouverne plus et la démagogie monte.

L'EAU CHANTAL de Paris, la seule approuvée, les teint à la minute en toutes nuances et pour toujours. Prix avec garantie, 3 florins. — Dépôt à La Haye chez RENSBOURG FILS, coiffeur, Korte Houtstraat, n° 25.

## CONCERT

HAAGSCHE LIEDERTAFEL

### Cæcilia,

LIEDERTAFELS VAN DELFT, ROTTERDAM EN SCHIEDAM, (onder directie van den Heer P. G. Renaud, Wz.)

MUZIK-KORPS VAN HET REGIMENT GRANADIERS EN JAGERS, (onder directie van den Heer F. Dunkler.)

23 Januarij 1849.

PROGRAMMA. — Eerste afdeling.

1. KLEIN, Auferstehn, geestelijk lied.
2. C. M. v. WEBER, Festgesang, « Schmückt das Haus. »
3. RENAUD, Erinnerung am Todten, met accompagnement van blaasinstrumenten.
4. MENDELSSOHN, 1. Wasserfahrt, 2. Sommerlied, 3. der Jäger Abschied, met accompagnement van blaasinstrumenten.
5. VAN BEEHUYEN, Adagio van de Sonate Pathétique, gearrangeerd voor militaire harmonie, door F. DUNKLER.
6. BOON, Giletant, Scène aus de opéra, Fernand Cortez, met accompagnement van piano.
7. SPONDELO, Aan den Sterren, met accompagnement van blaasinstrumenten.

Tweede afdeling.

8. MENDELSSOHN, Festgesang an die Künstler, met accompagnement van blaasinstrumenten.
9. MENDELSSOHN, Scène aus de opéra, Joseph, met accompagnement van piano.
10. VERHULST, Serenade.
11. VAN BEEHUYEN, Scène en aria, « Ha ! Vreloos, Meineidiger, » gearrangeerd voor obligato klariet en militaire harmonie, door F. DUNKLER.
12. MOZART, Die Zauberflöte, « O Isis, » met accompagnement van blaasinstrumenten.
13. DUPONT, Malars Wanderlied, Bemöedigung.
14. HEIJNE, Die junge Musikanten.
15. WILMS, Volklied.

De pianos uit de fabriek van den Heer GUILPERS, te 's Gravenhage.

## THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Lundi 22 Janvier 1849. — (Représentation n° 93.)

La première représentation de la reprise de :

### UNE CHAÎNE,

Comédie en cinq actes et en prose, par M. Scribe.

SUIVIE DE :

### LE MOBILIER DE ROSINE,

Vaudeville en un acte, par MM. de Leuven, Brunswiok et Sirandin.

Le spectacle commencera à 7 heures précises par UNE OUVERTURE à Grand Orchestre.

## FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VENDREDI 19 JANVIER. — La tendance générale en fonds hollandais était faible aujourd'hui. Les intégrales ont donné lieu à quelques opérations importantes.

La plupart des fonds étrangers ont subi l'influence de la tendance sur les fonds hollandais. Les affaires étaient fort animées en fonds autrichiens.

ROTTERDAM, VENDREDI 19 JANVIER. — Les intégrales ont été négociées à leur cours d'hier. Le 2 1/2 p. c. belge était un peu plus demandé. Les affaires étaient aujourd'hui moins animées que les jours derniers, en fonds espagnols, les opérations ont eu lieu au cours de la veille. Les mexicains étaient de nouveau recherchés en hausse.

PARIS, JEUDI 18 JANVIER. — Les fonds publics ont été très fermes aujourd'hui pendant la 1<sup>re</sup> partie de la Bourse ; mais ils ont fléchi ensuite sur le bruit que, sur les 15 membres qui composent la commission chargée d'examiner la proposition de M. Râteau, 13 membres s'étaient prononcés pour le maintien de l'Assemblée nationale, jusqu'après le vote de toutes les lois organiques. Ce bruit est diamétralement opposé à celui qui avait couru hier sur les intentions de la commission : Il est à désirer qu'il ne se confirme pas non plus, et que la commission prenne une décision, plus conforme au vœu et à l'intérêt du pays. En définitive les fonds restent un peu en baisse sur hier, après avoir présenté, pendant un moment, une amélioration assez sensible. La plupart des autres valeurs ont aussi légèrement fléchi. Les affaires ont été du reste peu animées.

MADRID, VENDREDI 12 JANVIER. — 3 % 19 13/16 P. (après la bourse, 19 11/16 A.) — 5 % 10 P. (après la bourse, 9 7/8 A.) — Dette sans intérêts, 3 7/8 P. (après la bourse, 3 3/4 A.) — Coupons 8 P. — Vales non consolidés, 6 P. — Dette négociable 5 % 6 P. — Bille de trésor 70 A. 71 P. — Banque de St-Ferdinand 54 A. 56 P. — Changes : Paris, 6 11 P. — Londres, 48 d. 85 P.

FRANCFORT, MERCREDI 17 JANVIER. — Les fonds allemands ont été très fermes ; les effets allemands sont principalement recherchés pour placement. 2 1/2 % métall., 40 3/8 ; 5 % dito, 76 1/4 ; chemin du Nord, 37 3/8 ; lots de Bade, 26 3/4.

### BOURSE D'AMSTERDAM DU 19 JANVIER.

Dette act. 2 1/2	49 7/8	Dito dit. 3	30 1/2	Certific. dit. 6	61 1/2
Dito dit. 3	58 1/2	D' int. à 6 m. 3	20 1/2	Pologne Cert. 4	67 1/2
Dito en liq. 3		Coup. Ardoin.	7 1/2	Lots Pol. fl. 300	
Dito dit. 4	75 1/2	Passive	3 1/2	Dito dit. fl. 500	128
Emp. des I.-O. 4	74 1/2	Différé		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am. 3	76 1/2	Dett. diff. à P.	3 1/2	Dito Act. de B.	4 1/2
Soc. de C. 4		Portug. à L. 3	26 1/2	Autr. Mét. ... 5	72 1/2
Lac de Harl. 5		Dito dit. 4	27 1/2	Dito dit. 2 1/2	38 1/2
C. de St-R. 4	79 1/2	D' int. à Conto		Dito dit. 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope 5	101	Autr. Mét. ... 5	79 1/2
Dito dit. 4	90 1/2	Dito dit. 5	100 1/2	Dito 1848 ... 5	
Belgique dit. 4		Certific. dit. 5	89	N. Mexic. ... 5	26 1/2
D' int. à 6 m. 3	41 1/2	Dito dit. 4	81 1/2	Pern. ... 6	3 1/2
Emp. Ard. 6 1/2	11 1/2	BN. Stieglitz 4	80 1/2	Grenade ... 1 1/2	16 1/2
D' int. à 6 m. 3	97 1/2	Ch. de Hamb. 5	80 1/2	Venez. ... 2 1/2	20 1/2
D' int. à 6 m. 3	97 1/2	Dito dit. 4	80 1/2		

### BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER.

Sp. c. au compt.	45 60	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	45 50	» 2 1/2 1845	Paris St-Germain	120
Emprunt 1847	75 10	Société génér.	Orléans	706 25
» fin cour.	75 20	Banque d'Alg.	Rouen	435
Sp. c. au compt.	75 20	» 2 1/2 1845	Paris Nord	838 75
» fin cour.	75 30	» 2 1/2 1845	» Strassb.	332 50
Banq. de France	1000	Naples 5 p. c.	Lyon	
Cais. G. 1000		Rome Em. 1844	Zinc. Vieille Mt.	2295
Holl. 2 1/2 p. c.			» Gr. Montg.	
Belg. 5 p. 1840	88 1/2			
» 5 p. 1842	88 1/2			

### BOURSE D'ANVERS DU 19 JANVIER.

Belg. C. de la	Autr. Métal. 5	76 1/2	P Dette diff. 1831
bq. B. 2 1/2	Dito 2 1/2		Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	L. 250 E. 1839	510	P Russ. Emp. à
g. R. 2 1/2	Dito de 500.		Am. H. C. 5
Emprunt 3	Pol. L. de 300.		Dito de nov. 5
Dito 4	Dito de 700.	273	P Pruss. Nord 2
Dito 4 1/2	BADR. Lots de		» de 1838
Dit. de 1840.	50. 1840.	87	» de 1839
Dit. 1842.	Dit. 1845.	57 1/2	» de 1840
HOLL. D. act. 2 1/2	Res. B. 1845.	11 1/2	» de 1841

### BOURSE DE FRANCFORT DU 17 JANVIER.

Métalliques. 5	76 1/2	Métall. 21 1/2	101 1/2	Emp. 1839 250	79 1/2	80 1/2
» 4 1/2	61 1/2	Banque. 1180	1188	Hollande 21/2	49 1/2	
» 3 1/2	46 1/2	Emp. 1834 500	135 1/2	Espagn. d. int. 19 1/2	20 1/2	

### BOURSE DE BERLIN DU 17 JANVIER.

Empr. vol. 5	100 1/10	Ch. Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Obligat. 3 1/2	79 7/8	Obl. de la S. C. M.	97 1/2	Lots de Pol. 500	72 1/2
Russ. (Roths.).	103 1/4	Banque de Prus	92 1/2	Dito 300	99 1/2
Dito Stiegl.	4 35 1/2				

### BOURSE DE VIENNE DU 15 JANVIER.

Métalliques. 5	84 1/2	Emprunt 1834		Act. de la Banq.	1093 1108
» 4 1/2	61 1/2	» 1839		Lots de 500 fl.	148 1/2
» 3 1/2	46 1/2	Ch. de fer Milan		Dit. de 250 »	88 1/2
		» du Nord	102 1/2		

### CHANGES DE FRANCFORT DU 17 JANVIER.

Amsterd. court	100 1/2	A Hamb. court	87 1/2	A Paris court	84 1/2
2/m...	99 1/2	A Londres court	127 1/2	P 3/m...	
Berlin court	105	A Hamb. court	120 1/2	P Vienne court	106 1/2
2/m...					

### PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, SAMEDI 20 JANVIER.

PAYS-BAS. — Bette active.	23 9/10	49 3/8
Dito dit.	58	
Dito dit.	4	76 1/4
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510.	5	21 3/16
Dit. intér. L. 510.	3	100 7/8
RUSSE. — Emprunt Hope 1798 & 1841.	5	100 7/8
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques.	2 1/2	38 3/4
PÉROU. —	6	25 3/8

LA HAYE, Chez C. van der Meer-Son, N° 75.